



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 50688

Texte de la question

M Gerard Longuet attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur les nombreux encombrements qu'a cause le déplacement des participants au sommet de la francophonie. Les mesures prises par les services de police sont apparues inadéquates. Du Trocadero a l'Etoile, c'est tout l'Ouest de Paris qui a été paralysé, entraînant la création de bouchons importants dans ce secteur. Si la sécurité des chefs d'Etat devait être assurée avec vigilance et attention, bloquer les principaux accès à ce secteur parisien n'apparaît pas fondé. Ces mesures, par leur côté excessif, ressemblent fort, alors que le bicentenaire de la Révolution a été fêté il y a à peine deux ans, aux pratiques des monarques aux pouvoirs absolus de l'Ancien Régime. Il serait bon que de telles mesures ne soient pas reprises lors de l'organisation de prochaines manifestations dans Paris, si l'on ne veut pas voir apparaître de regrettables débordements ou mouvements d'humeur des usagers.

Texte de la réponse

Reponse. - Le quatrième sommet de la francophonie qui s'est déroulé à Paris, au Centre de conférences internationales, avenue Kleber, du 18 au 21 novembre dernier, a accueilli de nombreuses délégations étrangères. La rapidité avec laquelle a été préparée la tenue de ce sommet, à Paris - initialement, il devait se réunir en un autre lieu -, n'a pas permis, malheureusement, d'informer autant qu'il aurait été souhaitable de le faire, les Parisiens et plus généralement les habitants de la région Ile-de-France, des mesures de restriction de circulation et de stationnement. Néanmoins, un communiqué a été adressé à la presse parisienne, des notes d'information ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des riverains du secteur de l'avenue Kleber, plusieurs milliers de cartons d'information ont été déposés pendant trois jours d'affilée sur le pare-brise des véhicules en stationnement. Les mesures de restriction de la circulation et du stationnement ont été limitées, en dehors de l'avenue Kleber, au strict nécessaire, notamment aux abords immédiats des lieux de conférence ou de réception. Les véhicules de secours, les livreurs ou artisans accédaient au lieu où ils devaient se rendre sur présentation de pièces justificatives. Bien que le dispositif de sécurité mis en place ait été conçu dans le souci de limiter, dans toute la mesure du possible, les conséquences sur la circulation, les contraintes liées à ce sommet ne permettaient pas de prévenir toute perturbation sur un réseau déjà très sollicité.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50688

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4891